

CERTIFICAT DE CONFORMITE

CERTIFICATE OF CONFORMITY

Selon le § 5.1 du Décret 94-699 (10/08/1994)
According to § 5.1 of Decree 94-699 (10/08/1994)
aux § 4.2, 6 et 7 de la norme NF EN 1176-1 (Octobre 2008)
of § 4.2, 6 and 7 of standard NF EN 1176-1 (October 2008)

Nom commercial : POUTRE D'EQUILIBRE
Trade name BALANCE BEAM

Référence commerciale : PE150 HEXDALLE
Commercial trademark

Tranche d'âge : 2 à 10 ans
Age group

Fabricant : FRANCE CONSTRUCTION
Manufacturer

Fournisseur : FRANCE CONSTRUCTION
Supplier

Demandeur : FRANCE CONSTRUCTION
Applicant

Au vu des résultats figurant au(x) rapport(s) référencé(s) M050858/C1 – DE/1 et DE/2 , l'article essayé est déclaré conforme aux exigences du(es) document(s) de référence. D'autres normes sont également susceptibles de s'appliquer à cet article.

On the basis of the results contained in report(s) reference(s) M050858/C1 – DE/1 et DE/2, the item tested meets the requirements of the above referenced document. Other standards may also apply to this item.

Trappes, le 21 juin 2011

**Responsable du Département Comportement
Dynamique des produits et Validation sur site
Head of Dynamic Behaviour of Products and
On-site Validation Department**



Bruno FAUVEL

Ce certificat est délivré dans les conditions suivantes :

1. Toute modification de l'équipement testé, de sa configuration (pièces détachées, etc.) et de ses assemblages doit faire l'objet d'une demande d'extension d'attestation.
2. Il appartient au fabricant et/ou distributeur de s'assurer que tous les équipements de même type qu'il fabrique et/ou installe soient conformes au modèle bénéficiant du présent certificat de conformité.
3. Ce certificat porte exclusivement sur le seul équipement d'aire collective de jeux soumis à l'examen/l'essai faisant l'objet du rapport d'essai/d'examen référencé ci-dessus.
4. La conformité mentionnée ci-dessus est soumise au respect des règles d'implantation définies dans la notice du fabricant.
5. Il n'implique pas qu'une procédure de surveillance ou de contrôle de fabrication ait été mise en place par le LNE.
6. Des copies peuvent être délivrées sur simple demande auprès du demandeur.

This certificate is issued under the following conditions :

1. Any modification of the tested equipment, of its configuration (removable components, etc.) and of its assemblies shall be submitted to an application for extension of certificate.
2. The manufacturer and/or distributor, shall ensure that the manufacturing or installation process of all the equipment of the same type comply with the model subject to this certificate of conformity.
3. This certificate applies only to the playground equipment subject to the above mentioned examination/ test report
4. The above mentioned conformity is subject to the installation specifications mentioned in the manufacturer's instructions for use.
5. It does not imply that LNE has performed any surveillance or control of its manufacture.
6. Copies are available upon request by the applicant.

Cert Conf EN 1176-1 et 3 (2008) V1 (25/06/2009)